



Communauté de Communes

Des Trois Forêts

4, route de Châtillon
52120 CHATEAUVILLAIN
Tél : 03 25 01 38 53

PROCES VERBAL SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 20 DECEMBRE 2021

Date de Convocation : 11/12/2021
Nombre de Conseillers en exercice : 42
Sous la présidence de : Patrice CLOSS
Secrétaire de séance : Franck DUHOUX

❖ **Désignation du secrétaire de séance** : Franck DUHOUX → à l'unanimité 29

Arrivée d'un Conseiller Communautaire : M. GUERBER

❖ **Installation nouveau Conseiller Communautaire Suppléant pour la commune d'Arc-en-Barrois** → M.

Jean-Charles WAGNER (adjoint) remplace M. Pascal CHANTOME → à l'unanimité 30

❖ **Approbation compte rendu conseil communautaire 21/10/21** → à l'unanimité 30

Arrivée de 3 Conseillers Communautaires : Mme ROSSIGNEUX, M. FREQUELIN, Mme LAVOCAT

❖ **Décisions de la Présidente** : → à l'unanimité 33

25/10/2021	Local DDFIP : Installation électrique et informatique : Fourniture et pose de 2 RJ45 et 4 prises électriques - 878.74 € H.T. soit 1 054.49 € T.T.C.
09/11/2021	Achat d'un élagueur pour la Brigade Intercommunale 77.08 € H.T. soit 92.50 € T.T.C.
09/11/2021	Achat d'un escabeau professionnel 12 marches pour la Brigade Intercommunale 476.10 € H.T. soit 571.32 € T.T.C.
07/12/2021	Prestation de service – Adhésion à la mission R.G.P.D. du CDG de la Haute-Marne 1 000 € H.T.
14/12/2021	Segilog Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services 4 890 € H.T. soit 5 868 € TTC
	GEMAPI-Prestation de service-Intervention urgente pour évacuation arbres Aizanville phase 1 novembre 2021 : 480 € HT soit 576 € TTC
16/12/2021	Prestation de service-Intervention urgente pour évacuation arbres Aizanville décembre 2021 : 1 550 € HT soit 1 860 € TTC

❖ **DIA prises par la Présidente** : aucune préemption → à l'unanimité 33

COMMUNES	Adresse du bien	Sect°	N° parcelle	Type	Superficie	Date décision
CHATEAUVILLAIN	5 rue des Pavillons	ZL	267	bâti	00ha04a61ca	29/10/2021
ARC-EN-BARROIS	22 rue Instituteur André	AA AA AA	93 55 56	bâti	00ha11a95ca 00ha34a82ca 00ha21a91ca	29/10/2021
ARC-EN-BARROIS	rue Anatole Gabeur	AE AE	172 173	bâti	00ha07a97ca 00ha00a24ca	29/10/2021
ARC-EN-BARROIS	2 rue du Colonel Bralet	AC AC	12 13	bâti	00ha05a20ca 00ha06a20ca	16/11/2021
CHATEAUVILLAIN ESSEY LES PONTS	3 rue Saint Siméon	AB AB	89 91	bâti	00ha05a99ca 00ha03a83ca	18/11/2021
CHATEAUVILLAIN	La belle fontaine	ZA	257	non bâti	00ha02a03ca	19/11/2021
CHATEAUVILLIAN	La belle fontaine	ZA	256 260	non bâti	00ha01a85ca 00ha00a08ca	19/11/2021
CHATEAUVILLIAN	34 rue des Recollets	AB	138	bâti	00ha02a03ca	06/12/2021
CHATEAUVILLIAN	rue des Recollets	AB	275	bâti	00ha00a40ca	06/12/2021
ARC-EN-BARROIS	91 rue Anatole Gabeur	AE	95	bâti	00ha02a21ca	13/12/2021
ARC-EN-BARROIS	8 rue Anatole Gabeur	AA AA AA	6 9 60	bâti	00ha11a95ca 00ha34a82ca 00ha21a91ca	13/12/2021

CHATEAUVILLAIN	route de Châtillon	ZL	98 208 210 212 213 221 à224	bâti sur terrain d'autrui	00ha01a39ca 00ha79a61ca	13/12/2021
CHATEAUVILLAIN	3 rue 24 août 1944	AC AC	166 173	bâti	00ha13a80ca 00ha13a22ca	16/12/2021
CHATEAUVILLAIN-CREANCEY	Les Envers	153 XB	93	non bâti	00ha22a20ca	16/12/2021
CHATEAUVILLAIN	Lieu dit La Gravière	ZW	68	non bâti	01ha30a89ca	16/12/2021

PLUi

Un point a été fait quant à l'avancement du dossier. Le Président de la Commission, rappelle que la commission devra se réunir en début d'année afin de rédiger les lignes directrices quant aux énergies renouvelables avec notamment les projets éoliens et les projets photovoltaïques, le zonage du document, les OAP et les STECALs.

Puis, une présentation du projet de photovoltaïque de Laferté-sur-Aube a été faite.

Les Maires sont invités à faire part de leurs remarques à la CC3F, notamment concernant les projets OAP qui avaient été identifiés.

PIG Habiter Mieux – approbation du renouvellement pour une période de 3 ans (2022-2024) → à l'unanimité 33

Le programme s'articulera toujours autour de 3 thématiques :

1. Lutter contre la précarité énergétique

Objectif de 277 dossiers sur les trois EPCI soit 122 dossiers sur l'Agglomération de Chaumont.

Un accompagnement avec une aide forfaitaire de 1 400 € du Fond Commun d'Intervention (FCI : EPCI / Région) pour les ménages très modestes, et une aide de 1 000 € du FCI pour les ménages modestes.

2. Adaptation du logement dû à la perte d'autonomie (Maîtrise d'ouvrage Département de la Haute Marne)

Objectif de 100 dossiers sur les trois EPCI soit 54 dossiers sur l'Agglomération de Chaumont.

Intervenir en complément du Département de la Haute Marne pour les plus de 60 ans et intervenir aussi sur les moins de 60 ans avec un taux d'incapacité supérieur à 80%, avec une aide du FCI correspondant à 10% maximum du montant des travaux avec un plafond à 800 €.

3. Lutte contre l'habitat indigne

Objectif de 10 dossiers sur les trois EPCI soit 5 dossiers sur l'Agglomération de Chaumont.

Le repérage de ces situations est très difficile, il s'appuie sur les acteurs de terrains (élus, tuteurs, assistantes sociales...). L'habitat indigne se caractérise par un logement qui s'est dégradé au fil du temps par manque de moyens ou manque de volonté.

L'aide du FCI est de 8 000 Euros.

Ces aides du FCI viendront en complément des aides de l'ANAH, et des autres aides éventuelles possibles par les ménages.

L'ANAH accompagne la mise en œuvre du PIG à travers un soutien financier aux prestations d'animation du dispositif, de suivi et d'accompagnement des ménages.

L'ANAH et la Région Grand Est accompagnent à travers les aides apportées aux propriétaires occupants éligibles au programme pour la réalisation des travaux de leur résidence principale selon leurs propres modalités (aides directes aux propriétaires pour l'ANAH et à travers le Fonds Commun d'Intervention – FCI – pour la Région à parité avec les EPCI)

Ainsi le budget prévisionnel à consacrer au PIG multithématique 2022-2024 s'établit de la manière suivante :

	ANAH (80%)	Région	Agglo	CC3F	CCMR	Total
Suivi animation	112 000€	-	15 120€	5 320€	7 560€	140 000€
Aide aux travaux (FCI)	-	211 700€	157 518€	55 423€	78 759€	503 400€
Total	112 000€	211 700€	172 638€	60 743€	86 319€	643 400€

Détail en fonction des objectifs :

Aide aux travaux (FCI)	CC3F	Meuse Rognon	Agglo	Région	Total
Précarité énergétique 277 dossiers	32 623	46 359	92 718	171 700	343 400
Autonomie 100 dossiers	15 200	21 600	43 200	-	80 000
Habitat indigne 10 dossiers	7 600	10 800	21 600	40 000	80 000
Total 320 dossiers	55 423	78 759	157 518	211 700	503 400

Ainsi le budget prévisionnel à consacrer au PIG multithématique 2022-2024 pour les trois EPCI du Pays de Chaumont s'établit à hauteur de 643 400 Euros.

❖ Finances : Fixation des tarifs des Ordures Ménagères 2022 pour l'ensemble des communes du territoire → à l'unanimité 33

Coef 1 = 90 € au lieu de 91 €

Habitants = 90 € au lieu de 91 €

Résidences secondaires/Gites = 135 € au lieu de 136.50 €

Résidences principales inoccupées d'une personne en maison de retraite = 63 € au lieu de 91 €

Autres catégories, artisans, commerçants, administration : 36 € au lieu de 45.50 €

Maison de retraite Arc = 2 133 € au lieu de 2 372.36 €

Maison de retraite Châteauvillain = 2 160 € au lieu de 2 402.40 €

Maison de retraite Maranville = 648 € au lieu de 720.72 €

Camping = 270 € au lieu de 273 €

Restaurant = 180 € au lieu de 250.25 €

Hôtel/Restaurant = 270 € au lieu de 341.30 €

Entreprises Schurter et Ferro Flex = 225 € au lieu de 273 €

Collège = 810 au lieu de 864.50 €

Hypermarché, supermarché = 360 € au lieu de 364 €

❖ TAD N°1 'Vallée de la Renne' : Choix du prestataire pour la ligne de transport à la demande « circuit à destination de Chaumont » : Taxis d'Aphrodite – Colombey les 2 Eglises → à l'unanimité 33

A compter du 01/04/22 pour 4 ans.

❖ SDED 52 – Avis favorable au projet Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) → à l'unanimité 33

Le SDED 52, développe depuis 2015, un système d'information géographique qui permet à ses adhérents de bénéficier des outils cartographiques nécessaires pour la gestion des réseaux dont ils ont la responsabilité.

Ce système d'information est particulièrement mobilisé par les intercommunalités qui, selon leurs compétences, ont notamment la possibilité de gérer les services publics d'assainissement (collectifs ou non), les réseaux d'eau potable et, pour certaines, l'urbanisme.

En 2019, les élus du SDED 52 ont fait le choix de porter l'élaboration du PCRS à l'échelle de la Haute-Marne. Ce PCRS constitue, sur un plan opérationnel, un fond de plan ultraprécis que tous les gestionnaires de réseaux en Haute-Marne, devront utiliser dès 2026 lorsqu'ils auront à informer les tiers du positionnement exact de leurs réseaux. Sur un plan réglementaire, ce fond de plan constitue l'aboutissement d'une réforme nationale, engagée depuis 2012, visant à améliorer la sécurité des

intervenants à proximité de réseaux, qu'ils soient sensibles (réseaux électriques ou gaz par exemple) ou non (réseaux d'eau ou d'assainissement par exemple).

Poursuivant cet objectif, le SDED mobilise progressivement, à ses côtés, les principaux gestionnaires de réseaux dans le domaine électrique, du gaz, de l'eau, de l'assainissement afin de porter, de manière collégiale, l'élaboration de cet outil qui permettra aux uns et aux autres de bénéficier d'un fond de plan de précision centimétrique et dont le coût sera ainsi mutualisé.

Le SDED explique qu'au-delà de son aspect réglementaire, le PCRS apportera un degré inégalé de connaissance du territoire dont les usages pourront être multiples.

Sommairement, la mise en place de **Plans de Corps de Rue Simplifié (PCRS)** permet de :

- améliorer la précision du repérage des réseaux en garantissant la qualité des données et ainsi diminuer les risques d'accident,
- fiabiliser l'échange d'information entre les acteurs concernés (collectivités, gestionnaires de réseaux et entreprises de travaux),
- optimiser les coûts portés par chacun des acteurs.

A ce jour, le SDED n'a pas encore lancé le marché pour la mise en place du système.

Courant de l'été 2022, une réunion sera organisée par le SDED, afin de présenter, les coûts, les subventions, les participations financières, le système, ..., afin d'obtenir à l'issue, les positionnements définitifs des collectivités.

Cependant, il est demandé à la CC3F, au préalable, de donner un avis. A savoir si, d'une manière générale, à ce jour, elle pourrait être intéressée par ce système.

❖ **Personnel – Approbation du tableau des effectifs au 31/12/21 : sans changement** → à l'unanimité 33

Le poste de chargé de mission PVD est en cours de recrutement.

SERVICE ADMINISTRATIF	EFFECTIF	SERVICE TECHNIQUE	EFFECTIF
TOTAL	4	TOTAL	4
Dont Temps plein	2	Dont Temps plein	3
Dont Temps partiel 80 %	1	Dont Temps plein en dispo pour convenance perso	1
Dont Temps plein 60 %	1		
SOIT	3,4	SOIT	3

❖ **Finances : Validation de la présentation annuelle des indemnités des élus** → à l'unanimité 33

RAPPELS : BRUT MENSUEL AUTORISÉ		INDEM CC3F VERSÉE
MAXI AUTORISÉ PRESIDENT BRUT MENSUEL	1 604,38 €	539,84 €
MAXI AUTORISÉ PAR VICE PRESIDENT BRUT MENSUEL	641,75 €	309,98 €
SOIT : BRUT ANNUEL AUTORISÉ		INDEM CC3F VERSÉE
MAXI AUTORISÉ PRESIDENT BRUT ANNUEL	19 252,56 €	6 478,08 €
MAXI AUTORISÉ PAR VICE PRESIDENT BRUT ANNUEL	7 701,00 €	3 719,76 €

ANNEE 2021	PSDT	1er VP	2e VP	3e VP	4e VP	5e VP	6e VP	TOTAL 2021
Indemnités brutes	6 478,08	3 719,76	3 719,76	3 719,76	3 719,76	3 719,76	3 719,76	28 796,64
Charges salariales	1 729,12	951,33	1 030,44	502,20	532,29	551,31	510,87	5 807,52
Indemnités nettes	4 748,96	2 768,43	2 689,32	3 217,56	3 187,47	3 168,45	3 208,89	22 989,12
Indemnités chargées	2 270,00	1 305,60	1 305,60	156,24	156,24	156,24	156,24	5 506,16
Indemnités chargées pour la collectivité (A+B)	7 018,96	4 074,03	3 994,92	3 373,80	3 343,71	3 324,69	3 365,13	28 495,03

❖ **Gémapi :**

Lors de la Conférence des Maires de la CC3F qui s'est tenue le mardi 30 novembre, le service SATE du Conseil Départemental est venu rappeler les obligations d'entretien des cours d'eau.
Des réunions publiques se tiendront les mardis 11, 18 et 25 janvier 2022 à 10h30.

❖ **Compétence Espaces France Services** → à l'unanimité 33

Le travail quant à la mise en place des structures est en cours.

La compétence a été validée par arrêté préfectoral le 19/11/21.

- Mise en place et gestion des maisons des services au public.
- Sont d'intérêt communautaire les Maisons et Espaces France Services du territoire mais uniquement labellisés par l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h10.

La Présidente,
Mme Marie-Claude LAVOCAT

